

MGF

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 682 220 EUR
Siège social : **12, rue du Port - 92000 NANTERRE**
451 190 300 RCS NANTERRE
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 28 avril 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	2022	2021
Caisse, banques centrales, CCP	14 771	14 817
Créances sur les établissements de crédit	42 043	34 586
Opérations avec la clientèle	109 432	43 655
Crédit-bail et location avec option d'achat.....	201 310	130 756
Location simple	30 045	22 721
Autres actifs	18 459	6 923
Comptes de régularisation	5 423	2 800
TOTAL ACTIF	421 482	256 259

PASSIF	2022	2021
Banques centrales, CCP	0	2
Dettes envers les établissements de crédit	145 853	65 284
Opérations avec la clientèle	208 279	146 322
Dettes représentées par un titre	1 000	1 000
Autres passifs	19 018	10 684
Comptes de régularisation	23 216	16 093
Provisions pour risques et charges	91	25
Capitaux propres hors FRBG	24 025	16 848
- Capital souscrit	4 682	4 682
- Réserves	468	468
- Subventions d'investissement	41	51
- Report à nouveau	11 647	8 409
- Résultat de l'exercice	7 187	3 238
TOTAL PASSIF	421 482	256 259

HORS-BILAN	2022	2021
Engagements donnés	37 679	68 036
- Engagements de financement	37 673	68 031
- Engagements de garantie	6	5
Engagements reçus	88 587	45 628
- Engagements de financement	7 562	8 000
- Engagements de garantie	81 025	37 628

COMPTES DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2022	2021
Intérêts et produits assimilés.....	1 128	466
Intérêts et charges assimilés.....	- 2 654	- 1 379
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	71 591	50 824
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés.....	- 57 087	- 44 031
Produits sur opérations de locations simples.....	10 853	9 701
Charges sur opérations de locations simples.....	- 10 130	- 8 631
Commissions (produits)	1 571	860
Commissions (charges)	- 81	- 51
Autres produits d'exploitation bancaire	299	614
Autres charges d'exploitation bancaire	- 96	- 73
PRODUIT NET BANCAIRE	15 393	8 300
Charges générales d'exploitation.....	- 4 634	- 3 619
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 759	4 681
Coût du risque sur opérations de crédit	- 36	- 15
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 724	4 666
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	10 724	4 666
Impôt sur les bénéfices	- 3 537	- 1 429
RESULTAT NET	7 187	3 238

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (en Keuros sauf indication contraire).**FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.** Néant.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION. Les comptes de MGF ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements financiers, telles qu'elles sont prévues dans le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ce règlement reprend l'intégralité des règlements qui s'appliquent aux entreprises du secteur bancaire. Conformément aux dispositions du règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable et des précisions apportées par l'avis 2003 G du Comité d'urgence, les encours sous risque sont ventilés en encours douteux et en encours douteux compromis, cette dernière catégorie reprenant principalement les créances déchues du terme en crédit et résiliées en opérations de crédit-bail et de location simple. Par ailleurs, aucune créance n'est restructurée à des conditions hors marché. MGF fait application, depuis le 01/01/2005, de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du CRC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables. Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés. L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque. Dans le cadre des moratoires accordés au cours de la crise Covid-19, il a été pratiqué une méthode de lissage des loyers pour le seul périmètre des contrats rééchelonnés Covid-19 conduisant ainsi à la comptabilisation d'un produit à recevoir. Selon l'article 512-4 du PCG, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis normalement à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable. Un produit est acquis lorsque les prestations ont été effectuées ou les biens ont été livrés. En l'espèce, du fait de son choix de retenir une approche économique des contrats comme principe de reconnaissance du revenu, sur le seul périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, MGF applique, implicitement, sur ce périmètre, la méthode de linéarisation des loyers inégaux puisqu'il s'agit de la méthode fondée sur la réalité économique des contrats. Dans ces conditions, le preneur continue à tirer des

avantages économiques procurés par l'usage du bien loué, ce qui justifie que MGF soit en droit de considérer que le produit de loyers non facturés durant la période de moratoires est certain et acquis à la clôture. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple ». Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition de concours s'applique depuis le 01/01/2010. BNP PARIBAS LEASE GROUP applique dans ses comptes sociaux, à compter du 01/01/2010, la comptabilisation des commissions et coûts marginaux sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode alternative. MGF détient 2 succursales hors du territoire Français intégrées dans la zone euro : une succursale en Italie ; une succursale en Allemagne. Leur activité est identique à celle de MGF. Leurs comptes au 31/12/2022 intégrés dans les comptes de MGF ont été retraités suivant les normes relatives aux dispositions réglementaires applicables aux banques Françaises.

A) Conversion des opérations libellées en devises. Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la réglementation bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits en compte de titres. Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change. La société MGF n'est pas concernée par ce type d'opérations. **B) Créances sur les établissements de crédit.** Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ». Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

C) Opérations avec la clientèle. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit et sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus. Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux. Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis. Conformément aux dispositions de l'article 3 du CRC 2002-03, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles : il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ; les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales ; les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie. Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables. Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons : manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux ; statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché. Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure au paragraphe « D) Opérations avec la clientèle (actif) » de l'annexe aux comptes. Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. Sont considérées comme douteuses compromises : les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ; les créances classées en douteux depuis plus d'un an. Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en « produits d'intérêts ». Les intérêts des crédits déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %. **D) Titres.** La comptabilisation des titres est décrite dans les dispositions du règlement CRC 2005-01. Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

a) Titres de transaction. Les titres, qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes. MGF ne détient pas de titres de transaction. **b) Titres de placement.** Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes. Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation (cours de bourse si les titres sont cotés). Ils constituent des « actions et autres titres à revenu variable ». MGF ne détient pas de titres de placement. **c) Titres d'investissement.** Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement correspondent à des billets à moyen terme négociables destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources adossées à caractère permanent et durablement affectées. Ces titres sont enregistrés à la date de souscription pour leur valeur nominale. Ils sont inscrits au poste « obligations et autres titres à revenu fixe ». MGF ne détient pas de titres d'investissement. **d) Titres de l'activité de portefeuille.** Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par

référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue. MGF ne détiennent pas de titres de l'activité de portefeuille. **e) Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.** Les « Autres titres détenus à long terme » sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de les détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Les « titres de participation » et « parts dans les entreprises liées » sont constitués des participations pour lesquelles MGF dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %. Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Ce poste correspond aux certificats d'association versés au fonds de garantie des dépôts. **E) Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple.** Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués. Conformément à l'avis n° 2006-C du 04/10/2006 explicitant les dispositions de l'avis n° 2004-15, les dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail et de location financière.

a) Valeur brute. La valeur brute des matériels comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, le coût du matériel ainsi que les frais d'acquisition. **b) Amortissement.** Les matériels donnés en location sont amortis linéairement sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre : le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39b du CGI) d'une part ; et la limite de dégressivité admise d'autre part. **c) Créances douteuses.** Comme pour les opérations de crédit, en matière d'opérations de crédit-bail ou de location simple, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis. Conformément aux dispositions de l'article 3 du CRC 2002-03, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles : il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ; les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales ; les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie. Ces créances donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du contrat (pour les contrats à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les contrats à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables. Les flux futurs attendus sont évalués de deux façons : manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux ; statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché. Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure au paragraphe « H) Crédit-bail, location avec option d'achat » de l'annexe aux comptes. Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. Sont considérées comme douteuses compromises : les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée ; les créances classées en douteux depuis plus d'un an. Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Au compte de résultat, conformément aux dispositions du CRC 2005-04, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ou Produits sur opérations de location simple ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation. Les intérêts compris

dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %. **d) Dépréciation des immobilisations.** Le montant des dépréciations destinées à couvrir les moins-values potentielles sur matériels relatifs à des contrats ayant fait l'objet d'un déclassement en douteux se calcule par différence entre la valeur de vente estimée (base statistique ou manuelle) et la VNC au 31/12/2022. **F) Immobilisations. a) Immobilisations incorporelles.** Conformément à la réglementation bancaire, les certificats d'association versés au fonds de garantie des dépôts sont inscrits en titres. **b) Immobilisations corporelles. Constructions.** La société MGF n'est pas propriétaire de constructions au 31/12/2022. **Autres immobilisations corporelles.** Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Elles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif sur leurs durées probables d'utilisation : Matériel : 5 ans, Mobilier : 10 ans. Aucun coût d'emprunt n'a été affecté aux actifs. **G) Provisions.** Les provisions de passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux, concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable. Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de MGF à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes. **Provisions pour retraite, préretraite et avantages assimilés.** La société MGF n'est pas concernée par ce type d'opérations. **H) Impôts différés.** Depuis l'arrêté du 31/12/2015, un impôt différé relatif aux différences temporelles entre le résultat comptable et le résultat fiscal est comptabilisé dans les comptes sociaux. Pour l'exercice 2022, l'impact de l'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, dans le poste « Impôts sur les sociétés » et le montant de la charge s'élève à 3 458 milliers d'euros (- 19 milliers d'euros pour la France et 3 477 milliers d'euros pour les succursales). **I) Produit net bancaire. a) Intérêts, produits et charges assimilés.** Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis. Les commissions (notamment de risque) et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors-bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes. **b) Charges et produits sur opérations de crédit-bail et assimilés et de location simple.** Les charges sur opérations de crédit-bail, location avec option d'achat et de location simple correspondent aux amortissements industriels admis par l'administration fiscale. Sont incluses également les moins-values comptables dégagées lors de la cession des matériels en fin de contrat et les provisions pour dépréciation des ITNL. Les produits sur opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location simple engregistrent les loyers échus, régularisés des loyers perçus d'avance ou des loyers à recevoir en fin d'exercice et augmentés de la part échue des bonifications (supportées par les fournisseurs d'équipements). S'y ajoutent les plus-values comptables dégagées lors de la cession des matériels en fin de location, les indemnités exigibles sur contrats résiliés pour leur variation positive ou négative par rapport à l'exercice précédent ainsi que les frais de dossiers et le coût du risque. Sur le périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, il a été pratiqué la méthode de lissage des loyers sur la durée restant à courir des contrats ce qui a généré un produit à recevoir de 847 milliers d'euros. **c) Commissions (charges et produits).** Ce poste reprend essentiellement les commissions d'affacturage (enregistrées dès qu'elles sont acquises) et les prestations de services financiers auprès des tiers. **J) Charges générales d'exploitation.** Les rémunérations d'intermédiaires figurent dans le poste « Autres frais administratifs » pour un montant total de 744 milliers d'euros en 2022 (626 milliers d'euros pour la France et 118 milliers d'euros pour les succursales).

3 - NOTES SUR LE BILAN. A) Opérations en devises. Néant. **B) Caisse, banques centrales, CCP.** Banques centrales (1) et Total caisse, banque centrale, CCP, France et 2022 : 14 771, 2021 : 14 817. (1) Il s'agit principalement des dépôts auprès de la banque de France afin de constituer le HQLA nécessaire au respect du Liquidity Coverage Ratio pour un montant de 14 771 K€ au 31/12/2022. **C) Créances sur les établissements de crédit.**

	France	Succursales	2022	2021
Créances à vue	4 132	37 824	41 956	32 994
TOTAL A VUE	4 132	37 824	41 956	32 994
Autres créances à terme	87	0	87	1 582
Créances rattachées.....	0	0	0	10
TOTAL A TERME	87	0	87	1 592
TOTAL CREANCES SUR LES ETS DE CREDIT	4 219	37 824	42 043	34 586

Echéancier au 31/12/2022. Créances à terme (hors créances rattachées), Total bilan et à moins de 3 mois : 87.

D) Opérations avec la clientèle (actif)	France			Succursales		Total 2022	Total 2021
	Créances commerciales	Autres concours à la clientèle	Affacturage	Autres concours à la clientèle et affacturage			
Encours sains.....	4	26 561	2 474	80 096	109 135	43 441	
Encours douteux (1)	0	147	4	10	160	240	
Provisions au 31/12/2021 (1) (2)	0	- 66	0	0	- 66	- 72	
Dotations de l'exercice.....	0	- 43	0	0	- 43	- 34	
Reprises de l'exercice.....	0	26	0	0	26	40	
Provisions au 31/12/2022 (1) (2)	0	- 84	0	0	- 84	- 66	
ENCOURS NETS.....	4	26 624	2 477	80 106	109 211	43 615	
Créances rattachées.....	0	124	1	95	220	41	
ENCOURS TOTAUX	4	26 748	2 478	80 201	109 432	43 655	

Les créances passées en perte et les récupérations sur créances figurent dans le coût du risque. (1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Douteux compromis France.....	147	- 84	63
TOTAL DOUTEUX COMPROMIS	147	- 84	63
Douteux non compromis France	4	0	4
Douteux non compromis succursales.....	10	0	10
TOTAL DOUTEUX NON COMPROMIS	14	0	14
TOTAL	160	- 84	77

(2) Conformément aux dispositions de l'article 31 du CRC 2005-03, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 84 K€ pour la France. **Echéancier des encours sains au 31/12/2022.** Créances sur la clientèle, Total bilan : 109 135, A moins de 3 mois : 48 348, De 3 mois à 1 an : 43 578, De 1 an à 5 ans : 16 203, A plus de 5 ans : 1 006. **E) Obligations et autres titres à revenu fixe.** Néant. **F) Participations et autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.** Néant.

G) Crédit-bail, location avec option d'achat	Immobilisations				Amortissements et provisions				Valeur nette cptable au 31/12/2022
	Solde au 31/12/2021	Acquis. de l'exer.	Sorties d'immob. de l'exer.	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Sorties sur cessions	Solde au 31/12/2022	
Immobilisations en crédit-bail :									
- Immobilisations en crédit-bail mobilier France.....	209 342	54 382	- 39 759	223 965	- 108 899	- 43 091	35 607	- 116 382	107 582
- Immobilisations en crédit-bail mobilier succursales	27 249	74 759	- 742	101 266	- 1 568	- 11 463	148	- 12 883	88 384
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL	236 591	129 141	- 40 501	325 231	- 110 467	- 54 554	35 756	- 129 265	195 966
Immobilisations en cours de crédit-bail :									
- Immobilisations en cours crédit-bail succursales	1 508	879	0	2 387	0	0	0	0	2 387
TOTAL DES IMMOB. EN COURS CREDIT-BAIL	1 508	879	0	2 387	0	0	0	0	2 387
Acomptes versés fournisseurs :									
- Acomptes versés fournisseurs France	77	82	- 79	79	0	0	0	0	79
TOTAL DES ACOMPTES VERSES FOURNISSEURS	77	82	- 79	79	0	0	0	0	79
TOTAL IMMOBILISATIONS CREDIT-BAIL	238 176	130 102	- 40 581	327 697	- 110 467	- 54 554	35 756	- 129 265	198 432

	Solde au 31/12/2021	Dotations de l'exer.	Reprises de l'exer.	Solde au 31/12/2022
Créances douteuses valeur brute crédit-bail (1) :				
- Créances douteuses valeur brute crédit-bail France.....	3 152	-	-	3 170
TOTAL CREA. DOUTEUSES VAL. BRUTE CREDIT-BAIL (1)	3 152	-	-	3 170
Prov. sur créances douteuses crédit-bail (1) :				
- Prov. sur créances douteuses crédit-bail France.....	- 2 299	- 631	604	- 2 325
TOTAL PROV. SUR CREA. DOUTEUSES CREDIT-BAIL (1)	- 2 299	- 631	604	- 2 325
Créances ratt. crédit-bail (3) :				
- Créa. ratt. crédit-bail France	2 141	-	-	1 624
- Créances rattachées crédit-bail succursales.....	52	-	-	409
TOTAL CREANCES RATTACHEES CREDIT-BAIL	2 193	-	-	2 033
TOTAL DES CREA. DOUT. VAL. NETTE ET CREANCES RATTACHEES CREDIT-BAIL	3 047	-	-	2 877

(1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Crédit-bail compromis France.....	3 016	- 2 247	768
TOTAL CREDIT-BAIL COMPROMIS	3 016	- 2 247	768
Crédit-bail non compromis France.....	154	- 78	76
TOTAL CREDIT-BAIL NON COMPROMIS	154	- 78	76
TOTAL CREDIT-BAIL	3 170	- 2 325	844

(2) Conformément aux dispositions de l'article 31 du CRC 2005-03, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 1 413 K€ pour la France. (3) Au titre du lissage des loyers sur le périmètre des contrats Covid-19 rééchelonnés, le montant des produits à recevoir s'élève à 784 K€ pour la France.

H) Location simple	Immobilisations				Amortissements et provisions				Valeur nette cptable au 31/12/2022
	Solde au 31/12/2021	Acquis. de l'exercice	Sorties d'immob. de l'exer.	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Sorties d'amort. s/cessions	Solde au 31/12/2022	
Immobilisations en location simple :									
- Immobilisations en location simple France	42 946	17 481	- 7 989	52 438	- 21 289	- 9 734	6 765	- 24 258	28 180
- Immobilisations en locations simple succursales	686	1 184	- 104	1 766	- 44	- 242	20	- 267	1 499
TOTAL DES IMMOB. EN LOCATION SIMPLE	43 632	18 665	- 8 093	54 204	- 21 333	- 9 977	6 784	- 24 525	29 679
Acomptes versés fournisseurs :									
- Acomptes versés fournisseurs France	0	1	- 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ACOMPTES VERSES FOURNISSEURS	0	1	- 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS LOCATION SIMPLE	43 632	18 666	- 8 094	54 204	- 21 333	- 9 977	6 784	- 24 525	29 679

	Solde au 31/12/2021	Dotations de l'exer.	Reprises de l'exer.	Solde au 31/12/2022
Créances douteuses valeur brute location simple (1) :				
- Créances douteuses valeur brute location simple France ...	672	-	-	688
TOTAL CREA. DOUT. VAL. BRUTE LOCATION SIMPLE (1)	672	-	-	688
Prov. sur créances douteuses location simple (1) :				
- Prov. sur créances douteuses location simple France.....	- 497	- 87	70	- 514
TOTAL PROV. SUR CREA. DOUT. LOCATION SIMPLE (1)	- 497	- 87	70	- 514
Créa. ratt. location simple (3) :				
- Créances rattachées location simple France.....	246	-	-	188
- Créances rattachées location simple succursales	1	-	-	4
TOTAL CREANCES RATT. LOCATION SIMPLE	247	-	-	192
TOTAL DES CREA. DOUT. VAL. NETTE ET CREANCES RATT. LOCATION SIMPLE	422	-	-	366

(1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Location simple compromis France.....	675	- 508	167
TOTAL LOCATION SIMPLE COMPROMIS	675	- 508	167
Location simple non compromis France	13	- 6	7
TOTAL LOC. SIMPLE NON COMPROMIS	13	- 6	7
TOTAL LOCATION SIMPLE	688	- 514	174

(2) Conformément aux dispositions de l'article 31 du CRC 2005-03, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 373 K€ pour la France. (3) Au titre du lissage des loyers sur le périmètre des contrats Covid-19 rééchelonnés, le montant des produits à recevoir s'élève à 63 K€ pour la France.

I) Immobilisations corporelles et incorporelles. Néant.

J) Autres actifs	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Autres débiteurs divers	230	869	1 098	415
Impôt société	95	0	95	577
Impôt différé actif	277	28	305	270
Dépôts et cautionnements.....	6	0	6	5
Etat autres impôts et taxes.....	3 017	13 882	16 899	5 628
Cptes débiteurs divers dout.....	17	76	93	48
Provisions au 31/12/2021	- 18	- 3	- 21	- 2
Dotations de l'exercice.....	- 26	- 27	- 53	- 30
Reprises de l'exercice.....	27	10	37	10
Provisions au 31/12/2022.....	- 17	- 20	- 38	- 21
TOTAL	3 625	14 834	18 459	6 923

K) Comptes de régul. (actif)	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Produits à recevoir	215	28	243	569
Valeurs à l'encaissement	455	1 345	1 800	1 181
Charges constatées d'avance...	4	1 385	1 390	507
Autres.....	293	1 698	1 991	543
TOTAL	966	4 457	5 423	2 800

L) Dettes envers les établissements de crédit.

	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Comptes et emprunts à vue.....	0	317	317	204
Dettes rattachées	0	1	1	0
TOTAL A VUE	0	318	318	204
Cptes et empr. à échéance	87	145 300	145 387	65 080
Dettes rattachées	0	148	148	0
TOTAL A TERME	87	145 448	145 535	65 080
TOTAL DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT	87	145 766	145 853	65 284

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31/12/2022. Comptes et emprunts (hors dettes rattachées), Total bilan : 145 387, A moins de 3 mois : 77 787, De 3 mois à 1 an : 12 500, De 1 an à 5 ans : 55 100. M) Opérations avec la clientèle (passif). Il n'existe pas d'opérations avec la clientèle sur compte d'épargne à régime spécial. Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Comptes à vue	1 668	38 204	39 872	11 504
TOTAL A VUE	1 668	38 204	39 872	11 504
Comptes à terme	168 333	0	168 333	134 814
Dettes rattachées	74	0	74	4
TOTAL A TERME	168 407	0	168 407	134 818
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	170 075	38 204	208 279	146 322

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31/12/2022. Comptes créditeurs à terme, Total bilan : 168 333, A moins de 3 mois : 18 879, De 3 mois à 1 an : 28 247, De 1 an à 5 ans : 109 270, A plus de 5 ans : 11 937. **N) Dettes représentées par un titre.** Titres de créances négociable (1) et Total titres de créances négociables, Total 2022 et Total 2021 : 1 000. Le 08/12/2022, la société MGF a émis des titres de créances négociables pour 1 000 milliers d'euros qui arriveront à échéance le 08/03/2023.

O) Autres passifs	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Etat aut. impôts et org. soc.	705	5	710	669
Fourn. (crédit-bail et assim.)	2 075	8 010	10 085	3 943
Clients et tiers acquéreurs	202	48	250	390
Impôt différé passif	228	4 613	4 841	1 349
Retenues de garantie sur affacturage	0	2 899	2 899	4 061
Autres	56	176	232	273
TOTAL	3 267	15 751	19 018	10 684

P) Comptes de régul. (passif)	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Produits perçus d'avance (1)	8 825	3 671	12 495	8 140
Charges à payer	976	1 908	2 884	2 108
Autres	0	3 814	3 814	3 508
Comptes d'encaissement	538	3 486	4 023	2 338
TOTAL	10 338	12 878	23 216	16 093

(1) Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des régularisations des loyers de crédit-bail, de L.O.A. et de location simple pour un montant de 10 715 K€ et sur le crédit pour un montant de 1 708 K€.

Q) Provisions	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Prov. pour charges diverses France	25	64	- 20	69
Prov. pour charges diverses succursales (1)	0	22	0	22
TOTAL	25	85	- 20	91

A) Produits et charges d'intérêts	2022			2022			2021	
	Produits			Charges			Produits	Charges
	France	Succursales	Total	France	Succursales	Total		
Opérations avec les Banques centrales	0	0	0	42	0	42	0	62
Opérations avec Etablissements de crédit	4	93	96	16	807	823	75	176
Opérations avec la clientèle	294	736	1 030	1 371	412	1 783	383	1 141
Dotations aux provisions	1	0	1	0	0	0	0	0
Reprises de provision	1	0	1	0	0	0	1	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0	6	0
Autres intérêts	0	0	0	6	0	6	0	0
TOTAL	300	829	1 128	1 435	1 219	2 654	466	1 379

Les provisions relatives à ces opérations pour la partie capital sont enregistrées en coût du risque. **B) Produits et charges sur opérations de crédit-bail.**

a) Produits sur op. de crédit-bail	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Loyers	43 382	23 008	66 389	46 281
Reprise de prov. de dépréc.	487	0	487	848
Plus-values de cession	2 717	1	2 718	2 510
Indemnités de résiliation	627	40	666	479
Produits divers	653	835	1 488	879
Dotations aux provisions	- 631	0	- 631	- 675
Créa. passées en perte s/l'exer... ..	- 148	0	- 148	- 129
Reprises de provision	604	0	604	593
Récupérations s/créa. amorties ..	17	0	17	38
TOTAL	47 708	23 884	71 591	50 824

b) Charges sur op. de crédit-bail	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Dot. aux amortissements	42 538	11 463	54 001	41 732
Dot. aux prov. de dépréciation	553	0	553	424
Moins-values de cessions	1 075	108	1 183	1 060
Charges diverses	750	600	1 350	814
TOTAL	44 916	12 171	57 087	44 031

c) Produits et charges sur opérations de locations simples.	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
a) Prod. s/op. locations simples				
Loyers	9 310	249	9 559	8 345
Reprise de prov. de dépréc.	52	0	52	55
Plus-value de cessions	1 041	2	1 043	1 197
Indemnités de résiliation	139	0	139	55
Produits divers	166	6	172	83
Dotations aux provisions	- 87	0	- 87	- 61
Créa. passées en perte s/l'exer... ..	- 97	0	- 97	- 89
Reprises de provision	70	0	70	115
Récupérations s/créa. amorties ...	2	0	2	0
TOTAL	10 595	257	10 853	9 701

b) Charges sur opérations de locations simples	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Dot. aux amortissements	9 648	242	9 890	8 404
Dot. aux prov. de dépréc.	86	0	86	45
Moins-values de cessions	117	16	134	162
Charges diverses	18	2	20	20
TOTAL	9 870	260	10 130	8 631

D) Revenus de titres à revenu variable. Néant.

R) Capital prop. 1) Capital. Au 31/12/2022, le capital social de MGF s'élève à 4 682 220 euros composé de 25 656 actions d'un montant nominal de 182,50 euros entièrement libérées. **2) Provisions réglementées et subventions d'investissement.** Les subventions d'investissements sont reçues dans le cadre des opérations de Crédit-bail ou de location. Ces dernières figurent pour leur montant net d'amortissements.

3) Tableau de variation des capitaux propres	Ouverture	Affect. résul. 2021	Résultat	Autres mouvs	Clôture
Capital	4 682	0	0	0	4 682
Réserve légale	468	0	0	0	468
Subventions d'invest.	51	0	0	- 10	41
Report à nouveau	8 409	3 238	0	0	11 647
Résultat net de l'exercice...	3 238	- 3 238	7 187	0	7 187
TOTAL CAP. PROPRES	16 848	0	7 187	- 10	24 025

4) Résultat dilué par action et résultat par action. Résultats réduits à une seule action ajustée : Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions : 2 779,92, Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions : 280,12.

4 - NOTES SUR LE HORS-BILAN.

A) Engagements de hors-bilan	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Engagements donnés	37 434	245	37 679	68 036
- Engagements de financement en faveur de la clientèle (1)	37 428	245	37 673	68 031
- Engagements de garantie en faveur des éts de crédit	6	0	6	5
Engagements reçus	14 462	74 124	88 587	45 628
- Engagements de financement reçus des éts de crédit	7 562	0	7 562	8 000
- Engagements de garantie reçus des éts de crédit	0	0	0	550
Engagements de garantie reçus de la clientèle (2)	6 901	74 124	81 025	37 078

(1) Le montant des engagements douteux de financement en faveur de la clientèle s'élève à 90 K€ pour la France. (2) Dont 63 328 K€ au titre des garanties d'assurance reçues sur les opérations de Wholesale.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

Informations sectorielles	France	Succursales		Total 2022
		Allemagne	Italie	
Produit net bancaire	2 581	1 496	11 316	15 393
Charges générales d'expl.	- 2 317	- 1 434	- 883	- 4 634

A) Produits et charges d'intérêts	2022			2022			2021	
	Produits			Charges			Produits	Charges
	France	Succursales	Total	France	Succursales	Total		
Opérations avec les Banques centrales	0	0	0	42	0	42	0	62
Opérations avec Etablissements de crédit	4	93	96	16	807	823	75	176
Opérations avec la clientèle	294	736	1 030	1 371	412	1 783	383	1 141
Dotations aux provisions	1	0	1	0	0	0	0	0
Reprises de provision	1	0	1	0	0	0	1	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0	6	0
Autres intérêts	0	0	0	6	0	6	0	0
TOTAL	300	829	1 128	1 435	1 219	2 654	466	1 379

E) Commissions	Total 2022		Total 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Op. avec la clientèle France	0	1	0	2
Op. avec la cltèle succursales	8	41	0	4
Op. affacturage France	0	16	0	0
Op. affacturage succursales	0	1 512	0	854
Prestations de sces fin. France	29	0	27	0
Prestations de sces financiers succursales	43	0	23	0
TOTAL	81	1 571	51	860

F) Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation. Néant.

G) Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement. Néant.

H) Autres produits et charges d'exploitation bancaire	Total 2022		Total 2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Refacturation de prestation, mandat, convention et assistance France	8	0	8	0
Refacturation de prestation, mandat, convention et assistance succursales	3	0	0	0
Autres produits ou charges d'assurance France	216	0	466	0
Quote-part des subventions virée au compte de résultat	42	0	27	0
Autres produits France	0	0	6	0
Autres produits succursales	10	0	0	0
Dot./Reprises prov. France	20	64	107	58
Dot./Reprises prov. succursales	0	22	0	0
Autres charges France	0	10	0	14
Autres charges succursales	0	1	0	0
TOTAL	299	96	614	73

I) Charges générales d'exploitation. 1) Frais de personnel. Néant. **2) Autres frais administratifs.** A la clôture de l'exercice, les autres frais administratifs s'élèvent à 4 634 K€ en 2022 contre 3 619 K€ en 2021 (dont 2 317 K€ pour les succursales en 2021). Les montants des honoraires CAC s'élèvent à 23 K€ pour la France. Les audits sont réalisés par les cabinets DELOITTE.

J) Coût du risque	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Dotations aux provisions	- 70	- 27	- 97	- 64
Reprises de provision	52	10	62	49
TOTAL	- 18	- 17	- 36	- 15

Les provisions pour créances douteuses dans le poste concernent uniquement les activités de crédit à la clientèle pour la partie capitale. La partie intérêts des créances douteuses est quant à elle enregistrée dans les postes de produits de cette activité. Les provisions pour créances douteuses sur le crédit-bail et la location simple sont quant à elles enregistrées dans les postes de produits ou charges de ces activités.

K) Gains ou pertes sur actifs immobilisés. Néant. **L) Résultat exceptionnel.** Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers exercés par MGF, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence. Au 31/12/2022, MGF n'a constaté aucun résultat exceptionnel.

M) Impôt sur les sociétés	France	Succursales	Total 2022	Total 2021
Impôt société.....	- 79	0	- 79	- 160
Impôt différé.....	19	- 3 477	- 3 458	- 1 268
TOTAL	- 60	- 3 477	- 3 537	- 1 429

6 - AUTRES INFORMATIONS.

A) Informations relatives aux entreprises liées	Entreprises liées France	Ent. liées succursales	Total 2022
Actif :			
- Créances envers les étés de crédit	4 219	37 570	41 789
- Comptes de régularisation actif	204	449	653
- Créances envers la clientèle	20 107	0	20 107
Passif :			
- Dettes envers les étés de crédit	87	145 766	145 853
- Comptes créditeurs de la clientèle.....	168 407	0	168 407
- Comptes de régularisation passif	292	519	811
Hors-bilan :			
- Engag. de financement reçus d'étés de crédit	7 562	0	7 562

B) Proposition d'affectation des résultats (en euros). Résultat de l'exercice : 7 186 792,57, Report à nouveau : 11 647 019,87, Total à répartir : 18 833 812,44. Report à nouveau et Total réparti : 18 833 812,44. **C) Comptabilité sociale et financière et consolidation.** En tant que Société financière, MGF, pour l'établissement des comptes consolidés, doit réglementairement tenir une comptabilité dite financière pour les opérations de crédit-bail et de location avec ou sans option d'achat. Cette comptabilité fait ressortir un résultat financier en déterminant un amortissement financier de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé. La méthode financière retenue pour le calcul de la marge financière brute est la méthode « Intérêts Terme Echu décalée ». Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué, notamment, aux amortissements, aux plus et moins-values et aux provisions pour créances douteuses, leurs équivalents financiers. La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux. Par ailleurs, il convient d'y ajouter les impacts des normes IFRS pour déterminer le montant des réserves de consolidation. Ces impacts sont constitués principalement des provisions IFRS9 stage 1 et stage 2 et de la revalorisation des titres soit par résultat soit par capitaux propres. Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux. **a) Passage du résultat social au résultat financier.** Total 2022. Résultat comptable avant impôt : 10 724, Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immobilisations données en location) : - 9 142, Différence entre plus et moins-value sociales et financières : - 1 637, Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses : 21, Différence entre LPA et APA et entre LAR et AAR : 2 179, Divers (1) : - 328, Résultat financier avant impôt au 31/12/2022 : 1 816. **b) Principaux éléments composant la réserve financière.** La réserve financière de MGF au 31/12/2022 se décompose de la façon suivante : Total 2022. Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immobilisations données en location) : - 5 290, Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses : 682, Différence entre LPA et APA et entre LAR et AAR : 4 586, Réserve financière brute CB/LS French au 31/12/2022 : - 22, Réserve financière brute sur immobilisations CB/LS : - 22, Provision réserve financière négative : 22, Provision IFRS9 : - 1 892, Autres : 768, Réserve financière brute au 31/12/2022 : - 1 124. **c) Consolidation.** MGF est consolidée dans les comptes de BNP PARIBAS SA dont le siège social se trouve au 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS. **D) Evénements post clôture.** Aucun élément significatif, postérieur à la date du 31 décembre n'est intervenu.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale sur proposition de l'Organe Collégial de Direction décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 186 792,57, au report à nouveau qui passera de 11 647 019,87 à 18 833 812,44 comme suit : Bénéfice de l'exercice : 7 186 792,57, Report à nouveau de l'exercice précédent : 11 647 019,87, Résultat : 18 833 812,44, Solde au report à nouveau : 18 833 812,44. L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués par action, au titre des trois derniers exercices se sont élevés à : Dividende distribué, 2019, 2020 et 2021 : 0.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MGF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport à l'Organe Collégial de Direction. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Observation.** Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6-C de l'annexe aux comptes annuels relative à la comptabilité financière qui présente le résultat financier de l'exercice : ce résultat est déterminé en tenant compte de l'amortissement financier des capitaux engagés sur la durée des contrats de crédit-

baill. Nous rappelons que ce résultat donne une meilleure image de la rentabilité financière de votre société que le résultat social qui prend en compte les amortissements industriels des matériels loués. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Identification et évaluation du risque de crédit.** (Se référer aux notes 2C, 2E, 3G et 3H de l'annexe aux comptes annuels). **Risque identifié.** Dans le cadre de ses activités bancaires, MGF S.A.S. est exposé au risque de crédit. MGF S.A.S. comptabilise des dépréciations individuelles pour couvrir les risques de crédits avérés sur des prêts et créances octroyés dans le cadre de ses activités bancaires. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors-bilan concernés et correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit ou au dernier taux connu des flux futurs estimés recouvrables. Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons : manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux ; statistiquement pour les créances de petits montants. Au 31/12/2022, le montant total des créances envers la clientèle et immobilisations de crédit-bail et location simple nettes d'amortissement exposées au risque de crédit s'élève à 341,2 millions d'euros dont 4 millions d'euros de créances douteuses ; le montant total des dépréciations s'élève à 2,9 millions d'euros comme présenté dans les notes 2C, 2E, 3D, 3G et 3H. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction. **Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque.** Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de MGF S.A.S. et testé les contrôles clés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations. Nous avons également réalisé en date d'arrêté des travaux sur les encours les plus significatifs. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants : l'identification des indicateurs de dépréciation ; la classification des expositions en créances douteuses ; le suivi et la valorisation des garanties ; la détermination des dépréciations individuelles et des dépréciations statistiques de créances douteuses et le dispositif de gouvernance et de validation associé ; avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons procédé à la revue du modèle d'estimation des pertes et taux de récupération sur base statistique ; en complément, nous avons procédé à une revue de crédit sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques. Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit. **Contrôles généraux informatiques. Risque identifié.** La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de MGF S.A.S. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente ainsi un point clé de l'audit. En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes. **Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque.** Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques porteront plus particulièrement sur les aspects suivants : compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique). Nous avons par ailleurs mené des procédures compensatoires suite aux exceptions identifiées sur les contrôles généraux informatiques des applicatifs métiers. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation du Commissaire aux comptes.** Nous avons été nommé Commissaire aux comptes de la société MGF par l'Assemblée Générale du 29/04/2022. Au 31/12/2022, DELOITTE & ASSOCIES était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe à l'Organe Collégial de Direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Organe Collégial de Direction. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois

rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. **Rapport à l'Organe Collégial de Direction.** Nous remettons à l'Organe Collégial de Direction un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport à l'Organe Collégial de Direction, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également à l'Organe Collégial de Direction la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec l'Organe Collégial de Direction des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Paris - La Défense, le 20 avril 2023, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Jean-Vincent COUSTEL, Associé. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.